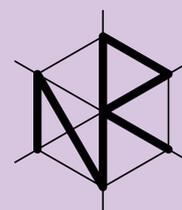


LA VILLE RÉCRÉATIVE. CE QUE LA RÉCRÉATIVITÉ FAIT À L'URBANITÉ : RÉFLEXION À PARTIR DES PRATIQUES DU PARKOUR ET DE L'URBEX

Doctorat de l'Université du Littoral Côte d'Opale,
réalisé par Robin Lesné - 2021
Co-direction de thèse :
Christophe Gibout et Florian Lebreton.

Si, dans les vastes espaces hors des milieux urbains, les pratiques de loisir, et notamment sportives, investissent très largement la nature comme leur terrain de jeu, en ville, force est de reconnaître que les activités récréatives sont le plus souvent, du moins dans l'imaginaire collectif, soumises à un ensemble de contraintes socio-spatiales. Que ce soit en matière de mise en mouvement des corps et d'expression des corporalités, d'adoption de comportements ludiques individuels comme collectifs, de mobilisation de matériels, d'engins et d'outils spécifiques, de présence de publics socio-démographiquement marqués (par l'âge, le genre, la tenue vestimentaire, etc.) ou plus largement de rapport aux normes sociales, la doctrine dominante définie que chaque pratique a sa place – et, parfois, sa place est considérée comme étant « nulle part » – et que, en retour, chaque lieu a sa ou ses pratiques. Le verbe « avoir » est ici entendu comme une forme d'autorisation de l'activité, donc de sa manifestation physique, mais aussi des personnes qui la pratiquent, donc de sa manifestation sociale, et des messages et représentations qu'elle porte, donc de sa manifestation symbolique et politique, à y évoluer, cette autorisation se trouvant légitimée par le point de vue dominant la société. En somme, concernant les pratiques récréatives en ville, la tendance qui domine est à l'attribution « d'étiquettes » (Becker, 1985) aux activités, entre celles qui seraient, pour reprendre les travaux de géographie culturelle du britannique Tim Cresswell (1996), *in place* et celles qui seraient *out of place*, c'est-à-dire déviantes (Becker, 1985). Or plusieurs auteurs ont mis en exergue toute la richesse sociale et culturelle, voire économique, de ces pratiques récréatives qui transgressent l'ordre socio-spatiale dominant : elles sont au cœur de la ville créative pour Mould (2015) ;



NATURE
RÉCRÉATION &

Novembre 2023 - n°14

COMPTE RENDU
DE THÈSE

Robin LESNÉ

Maître de Conférences,
Univ. Littoral Côte d'Opale, Univ.
Lille, ULR 4477 - TVES - Territoires
Villes Environnement & Société,
F-59140 Dunkerque, France

elles constituent des « dissidences récréatives » (Bourdeau et Lebreton, 2013), des opportunités de participation citoyenne et de concertation sociale ; elles constituent des ressources pour un tourisme « hors des sentiers battus » (Gravari-Barbas et Delaplace, 2015) ; et elles sont les vecteurs d'une habitabilité récréative (Corneloup, 2016) comme innovation sociale contemporaine. C'est dans ce contexte que j'ai construit ma recherche doctorale, à la rencontre de plusieurs disciplines des sciences sociales mais avec un ancrage fort entre la géographie des loisirs concernant l'objet des pratiques récréatives, la géographie sociale pour ce qui est de la cohabitation et de l'appropriation différenciées des espaces ainsi que la géographie culturelle afin de mobiliser la dimension expérientielle de la ville à travers le jeu et le corps. Ma réflexion centrale a gravité autour de l'idée de « ville récréative », de l'espace urbain comme terrain de jeu pour les loisirs urbains et de la ville comme territoire récréatif en elle-même. J'ai ainsi cherché à étudier la construction, l'interrogation et la régulation de la ville récréative dans ses dimensions matérielle, sociale et politique.

Dans cette perspective, je me suis intéressé à deux pratiques de loisir transgressives liées au monde urbain : le parkour et l'urbex. La première est une activité physique qui consiste à se déplacer d'un point à un autre de l'espace en traçant un parcours efficient par franchissement des obstacles de l'environnement (murets, foule, bancs, etc.) en mobilisant différentes techniques chorégraphiques, athlétiques et acrobatiques. La seconde correspond à l'activité d'identifier, de localiser, de pénétrer et le plus souvent de photographier une infrastructure abandonnée. J'ai réalisé des analyses bibliométriques de la littérature scientifique traitant de l'une ou l'autre de ces activités en lien avec la ville afin d'en proposer, *in fine*, une lecture convergente dans le but de finaliser la construction des orientations de ma recherche. Sur le plan méthodologique, cet exercice m'a incité à ne pas comparer les deux loisirs, à les étudier de manière pluridisciplinaire, à croiser des méthodes qualitatives et quantitatives, à m'intéresser à d'autres acteurs qu'aux seuls pratiquants et à dépasser le prisme de la déviance pour appréhender le parkour et l'urbex. Sur le plan thématique, j'en ai retiré trois pistes : ce que les pratiques disent de l'espace urbain ; l'altérité des individus, de leurs comportements et de leurs représentations ; et la dimension politique, au sens grec, des pratiques.

Concernant l'enquête sur le parkour et l'urbex, je l'ai construite à travers une méthodologie diversifiée avec un ancrage fort dans l'approche inductive. J'ai étudié les pratiques sur des terrains régionalisés s'étendant de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais à la Belgique francophone, particulièrement au sein de la Communauté urbaine de Dunkerque, de la Métropole européenne de Lille, de Bruxelles Capitale et de Louvain-la-Neuve concernant le parkour mais de manière bien plus éparse et diffuse, en milieu urbain comme en milieu rural, pour l'urbex. Trois méthodes d'investigation ont été mobilisées : de courts questionnaires socio-démographiques et portant sur les modalités de

pratique ont été distribués numériquement aux pratiquants à travers les associations et/ou les réseaux sociaux ; j'ai enquêté par immersion, entre observation participante du parkour et participation observante de l'urbex ; et j'ai conduit des entretiens semi-directifs auprès des élus et des agents territoriaux en charge des sports, de la culture, du patrimoine, de la sécurité et de l'urbanisme sur les territoires concernés, ainsi qu'auprès des acteurs de trois « visites touristiques » locales s'inspirant du parkour ou de l'urbex. Malgré leur nature initiale qualitative, les matériaux issus de mon enquête par immersion dans les pratiques et par entretiens auprès des édiles des territoires ont été traités et analysés à travers des méthodes statistiques originales puisque je les ai soumis à des analyses factorielles multiples et des analyses des correspondances multiples. Cette méthodologie, et notamment son ancrage dans l'approche inductive, associée à la nature transgressive, voire illégale, des pratiques étudiées auxquelles j'ai pris part m'ont amené à développer une réflexion au sein de ma thèse sur la question du rapport du chercheur à sa recherche. J'y ai notamment défendu mon choix méthodologique de l'induction délibératoire (Savoie-Zacj, 2018), ma posture de recherche avec sa dimension engagée dans l'objet, sa part de subjectivité et sa nécessaire réflexivité ainsi que, enfin, la légitimité de mon approche scientifique dont l'éthique s'est, par la force des choses, construite davantage *in situ* qu'à partir de conventions académiques *a priori*. Cet exercice m'a amené à développer l'idée d'une pratique de la recherche « en *free solo* », à la manière des grimpeurs, qui repose sur les capacités du chercheur acceptant de lâcher prise et de se distancer des carcans scientifiques dominants, qui prend le risque de se construire aussi sur le terrain, donc « sans filet », et qui vise la prise de hauteur afin d'effectuer un travail réflexif sur l'engagement dans l'objet. Finalement, après cet incontournable passage par l'explicitation de ma méthodologie, j'ai articulé ma réflexion sur la ville récréative en trois points correspond à trois de ses échelles.

Premièrement, j'ai cherché à mettre en évidence ce qui se joue au niveau de l'individu, notamment en matière de rapport à la ville. Le parkour comme l'urbex témoignent que, dans les pratiques récréatives urbaines, (1) la corporéité constitue le médium principal du rapport à la ville. S'il s'agit nécessairement d'une appréhension matérielle, que ce soit pas le toucher comme par l'interaction physique avec les éléments, il s'agit également, à travers les activités, d'un rapport plus intense à l'environnement urbain, engagé et menant à l'expérience du frisson, ainsi que d'un rapport plus sensible dans la mesure où le corps traduit les sensations et émotions que le paysage de la ville procure. Par ailleurs, j'ai observé que de tels loisirs passent par (2) un retour sur soi et sur son environnement favorisant la (re)construction de l'individu. D'une part, les pratiques permettent d'apprendre à mieux se connaître par l'expérimentation de situations nouvelles, ce qui entraîne le développement de compétences. D'autre part, du fait de leur propension à explorer des terrains inconnus, c'est-à-dire découvrir ou redécouvrir un « ailleurs » de proximité, les pratiquants améliorent leur connais-



sance de leur environnement quotidien. Dans la continuité de cette dimension constructive pour l'individu, il s'avère que (3) les pratiques récréatives transgressives urbaines exposent les pratiquants à l'altérité et leur permettent d'en apprendre sa gestion dans l'espace urbain. J'ai ainsi mis en évidence qu'en matière de gestion de la coprésence d'usages différents, notamment ludiques et sérieux, d'un même espace, trois situations existent, parfois ensemble : les pratiquants des loisirs transgressifs s'autorégulent en adoptant des codes internes favorisant la coprésence ; ces mêmes pratiquants apprennent la négociation et le compromis afin de mettre en place une régulation conjointe avec les autres usagers ; et il arrive que les pratiquants ne puissent pas éviter le conflit, révélateur de la dissonance représentationnelle quant à la place des pratiques récréatives. Cette place est finalement au cœur de l'enjeu de l'individu qui s'adonne à un loisir urbain transgressif, celui-ci devant (4) se trouver, se faire et/ou se construire une place dans la ville. En effet, bien qu'elle soit non intentionnelle et non résistance, force est de reconnaître la dimension revendicative du parkour et de l'urbex, pratique activiste cherchant *a minima* une forme de reconnaissance. Il s'agit alors de viser la légitimation de sa différence (sa pratique, son âge, sa tenue, etc.) par la société urbaine et l'obtention d'une place entre l'utilité sociale de la pratique et sa dimension liminale l'ancrant dans la marge. Pour cela, les pratiquants bricolent leur place, que ce soit de manière pratique, en matière de d'occupation physique et matérielle parfois partagée de l'espace, comme de manière politique, par la démonstration de la participation citoyenne qui passe par l'activité.

Deuxièmement, j'ai décentré mon propos du niveau de l'individu pour m'intéresser à l'échelle de la ville et de la manière dont le parkour et l'urbex l'interrogent. J'y ai tout d'abord mis en exergue (1) la tension entre la dimension pratique et la dimension normative de la production des espaces urbains à travers les pratiques récréatives transgressives. Celles-ci portent en effet, en donnant à voir le détournement d'usage des infrastructures et du mobilier, aux yeux de toutes et tous la question des normes de l'ordre socio-spatial dominant et de la manière dont elles sont construites et entretenues. J'ai ainsi pu identifier les fondements les plus marquants de la conflictualité de la coprésence des loisirs transgressifs et des autres usages au sein des espaces urbains, à savoir l'imaginaire de l'ordre et du désordre, les tensions « générationnelles » et les divergences quant aux représentations de ce qui est ou n'est pas approprié. Partant de ces postulats, j'ai insisté sur (2) deux modalités de reproduction des espaces urbains que permettent les pratiques récréatives. D'une part, l'urbex et surtout le parkour favorisent une redéfinition de l'espace public en ce qu'ils alimentent une déconstruction de l'idée de « publicité » pour la reconstruire à partir des pratiques concrètes plutôt que des cadres socio-normatifs et juridiques afin de mener à la notion d'espace « pour quiconque » qui ne serait ni « à », ni « de » et ni pour « tout le monde » ni pour « personne ». D'autre part, les deux activités étudiées s'avèrent constituer des leviers de développement territorial en ce qu'elles participent à sa (re)valorisation par



l'identification de nouvelles ressources récréatives locales et par la mise en tourisme de certains espaces de pratique. Une fois le potentiel des pratiques récréatives transgressives révélés, il me fallait nécessairement déplacer la focale du côté du (3) positionnement des institutions vis-à-vis de la récréativité urbaine. Au regard des échanges avec les acteurs, il est nécessaire qu'un changement de prisme soit opéré pour saisir ce potentiel révélé. Cela passe par le dépassement de la vision négative de la différence et d'un ensemble de conventions sociales qui sont largement répandues afin de reconnaître le parkour et l'urbex comme des innovations sociales. Cela passe également, du côté des pratiquants, par la nécessité de s'engager en faveur de leur légitimation auprès des acteurs publics, un travail du quotidien qui n'est pas encore en mesure d'aboutir à une reconnaissance assurée sur le temps long, bien que des perspectives de formalisation se dessinent dès lors que les intérêts convergent.

Troisièmement, j'ai élargi ma focal en considérant la ville comme territoire récréatif dans ses dimensions matérielle, sociale et politique, ce qui m'a amené à interroger l'idée d'une urbanité récréative. En effet, le fruit de l'investigation mène à l'évidence que la ville et tous ses espaces constituent un environnement de divertissement et de récréation de soi, donc de récréation, pour toutes et tous au même titre qu'ils constituent un environnement de production économique, d'intégration sociale, etc. Cette dimension de la ville doit donc également être considérée, d'autant plus que la récréativité urbaine présente la spécificité de conjuguer des demandes dominantes d'authenticité et d'exclusivité de l'expérience, demandes qui peuvent trouver leur réponse dans la quotidienneté de la ville à travers la redécouverte de sa dimension ludique. Ainsi, l'urbanité récréative repose, selon moi, sur la rencontre d'un habiter et d'un aménagement urbains récréatifs. D'une part, parce que leur caractère transgressif revêt une dimension constructive, parce qu'en favorisant la rencontre du ludique et du sérieux ils enseignent l'inter-tolérance dans la coprésence et parce qu'ils sont vecteurs d'une expérience ralentie, esthétisée et ludifiée de l'urbain, le parkour et l'urbex constituent des modes alternatifs de s'engager, de pratiquer et d'expérimenter la ville qui fondent son habiter récréatif. D'autre part, les activités récréatives en milieu urbain esquissent des évolutions des pratiques de l'aménagement vers plus de récréativité. En s'appropriant des espaces et en les détournant de leurs usages initiaux, elles incitent à imaginer la mise en place d'espaces indéterminés ouverts à l'imprévu, dépassant la grille de lecture des espaces dédiés ou spécifiquement adaptés ainsi que l'idée que l'action d'aménager correspond forcément à celle de planifier. En somme, ces pratiques invitent à concevoir des modalités d'urbanisme davantage ouvertes, mais aussi l'aménagement d'espaces eux-mêmes davantage ouverts. Par ailleurs, parce que le parkour et l'urbex parviennent à faire de la ville leur terrain de jeu, à l'image des sports de nature dans les vastes espaces ruraux et/ou de campagne, ils sèment l'idée d'une ville comme territoire de récréativité diffuse, à l'instar de ce que certains acteurs ont déjà mis en place en matière de



design urbain disséminant des supports indéterminés d'appropriation ludique à travers la ville.

Au-delà des questions de dualités spatiales, de revendication, de transgression et de rapport à la ville, mes principaux résultats mettent finalement en avant l'intérêt de tenir davantage compte de l'expérience récréative dans l'appréhension de la ville, de considérer la récréativité urbaine pour renouveler les compréhensions de l'espace urbain ainsi que de reconnaître et d'accepter le caractère diffus et inhérent du récréatif pour que la ville en bénéficie et soit aménagée en conséquence. En somme, mon travail invite à (re)donner une place à la récréation dans le temps et l'espace urbains.

BIBLIOGRAPHIE

- BECKER Howard S., *Outsiders : études de sociologie de la déviance* (traduit par J.-P. BRIAND et J.-M. CHAPOULIE), Éditions Métailié, 1985.
- BOURDEAU Philippe et LEBRETON Florian, Les dissidences récréatives en nature : entre jeu et transgression, 2013 [en ligne]. EspacesTemps.net. À partir de <https://www.espacestems.net/articles/les-dissidences-recreatives-en-nature-entre-jeu-et-transgression/> [Consulté le 07/09/2023].
- CORNELOUP Jean, « Les laboratoires récréatifs, activateurs du développement territorial en milieu rural », in KLEIN Juan-Luis, PECQUEUR Bernard, KOOP Kirsten et SOUSSI Sid Ahmed (dir.), *L'innovation locale à l'épreuve du global : Un défi pour les acteurs*, Presses de l'Université du Québec, 2016, pp. 128-139.
- CRESSWELL Tim, *In Place/out of Place: Geography, Ideology and Transgression*, University of Minnesota Press, 1996.
- GRAVARI-BARBAS Maria et DELAPLACE Marie, « Le tourisme urbain « hors des sentiers battus ». Coulisses, interstices et nouveaux territoires touristiques urbains », *Téoros*, 34(1-2), 2015. À partir de <https://journals.openedition.org/teoros/2790> [Consulté le 07/09/2023].
- MOULD Oli, *Urban Subversion and the Creative City*, Routledge, 2015.

